

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



www.assemblee-afe.fr

Pékin, le 12 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

Vous effectuez une visite officielle en Chine de deux jours, à Pékin puis à Canton, à l'invitation de votre homologue chinois. Cette visite devrait permettre la poursuite de l'approfondissement du partenariat global stratégique franco-chinois dans toutes ses composantes.

FRANCIS NIZET

Je me réjouis de pouvoir vous rencontrer à l'Ambassade de France à Pékin ce mardi 13 septembre et profite, si vous me le permettez, de l'occasion de votre passage pour vous faire part des préoccupations de la communauté française résidant et travaillant en Chine. J'ai d'ailleurs eu le loisir d'interpeller votre Ministère sur tous ces sujets par l'intermédiaire de questions orales et écrites et par des courriers.

CONSEILLER ELU A
L'ASSEMBLEE DES
FRANCAIS DE
L'ETRANGER

Le souci récurrent, et non encore véritablement résolu, qui revient le plus dans les préoccupations des Français résidant en Chine et à Hong Kong est celui de l'obtention des visas. Je sais vos services parfaitement au courant de la situation. Je suis également parfaitement averti que le poste diplomatique ne ménage pas ses efforts pour en améliorer les conditions de délivrance. Cette situation pénalise nos entreprises dont les employés expatriés doivent sortir du territoire fréquemment pour être en règle mais aussi parce qu'elles ont des difficultés à inviter des collaborateurs ou des partenaires à venir dans leurs unités.

*Vice-Président de la
Commission des
Affaires Culturelles, de
l'Enseignement et de
l'Audiovisuel*

Un autre sujet de préoccupation, plus récent mais non moins aigu, est celui de la mise en place par notre pays d'accueil d'une nouvelle loi sur l'assurance sociale entrée en vigueur depuis le premier juillet et qui s'applique par son caractère obligatoire à tous les étrangers travaillant en Chine. Cette nouvelle disposition implique des cotisations du côté employé et employeur importantes rendant l'équilibre ou la compétitivité de nos entreprises implantées en Chine plus précaires.

*Membre du Conseil
National de l'Union
pour un Mouvement
Populaire*

De la même façon, les négociations concernant la signature d'une convention fiscale bilatérale ne semblent pas avancer au rythme prévu initialement. Ces trois aspects, conditions de séjour des employés, nouvelle loi sur l'assurance sociale et manque de visibilité sur l'évolution de la fiscalité des entreprises et des particuliers crée une insécurité juridique qui n'est pas favorable à une dynamique d'implantation et d'investissement souhaitée par nos deux pays.

Par ailleurs, de façon plus anecdotique, les Français de Chine attendent la finalisation de l'accord réciproque en ce qui concerne l'utilisation des permis de conduire qui semble buter sur de derniers détails d'application. Enfin les Français de Pékin, qui se réjouissent de la mise en fonction effective de la nouvelle ambassade courant octobre, attendent impatiemment les dernières autorisations pour le lancement des travaux de construction du Lycée Français.

Je me permets au passage de vous féliciter et de vous remercier d'avoir, lors de votre intervention à la dernière conférence des Ambassadeurs, demandé que votre Ministère s'octroie une pause dans la réduction de ses effectifs ce qui ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur le service rendu par les postes aux Français établis hors de France.

En me réjouissant par ailleurs de vous retrouver à Paris fin septembre lors de la session plénière de l'Assemblée des Français de l'Étranger que vous présidez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Francis NIZET

Monsieur Alain JUPPE
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et Européennes
37, Quai d'Orsay 75700 Paris